



## CONTRIBUTION DE L'ORGANISATION NATIONALE DES SAGES-FEMMES AU COLLECTIF SANTÉ EN DANGER

- *La profession de sage-femme alerte les pouvoirs publics depuis de nombreuses années sur le mauvais état de santé des femmes par manque d'accès et d'information pour leur suivi obstétrical et gynécologique. En périnatalité, les chiffres ne sont pas bons, la dernière enquête de Périnatalité réalisée en 2016 le prouve. Rien ne peut significativement évoluer, puisque le parcours reste identique : une majorité de la population méconnaît toujours les missions des sages-femmes. Leur rôle est systématiquement nié par les instances organisatrices du parcours de soins. Il est pourtant prouvé depuis des années (rapports de l'OMS, de la Cour des Comptes, du Comité des Sages...), que les sages-femmes assurent un suivi global, respectueux des usagers et de la physiologie, avec une médicalisation à bon escient et des prescriptions parcimonieuses tout au long du suivi de la grossesse, de l'accouchement, du post-natal et du suivi gynécologique mettant l'accent sur le conseil et la prévention au-delà de l'acte médical.*

### Ce que nous réclamons pour les sages-femmes :

Un Statut administratif d'agent public semblable aux autres personnels médicaux hospitaliers, avec droit d'option pour les sages-femmes actuellement en poste.

Une revalorisation salariale adaptée à nos responsabilités et à notre travail quotidien.

Une évolution du statut des sages-femmes territoriales, des sages-femmes de l'hospitalisation privée au même titre que des hospitalières.

Des effectifs adaptés aux besoins, suivant les recommandations du Collège National des Sages-Femmes et du Collège National des Gynécologues Obstétriciens Français. (Révision des décrets de périnatalité datant de 1998)

Une organisation de la collaboration ville-hôpital qui s'appuie davantage sur les sages-femmes, notamment pour les suivis de grossesses physiologiques, les surveillances grossesses pathologiques, les sorties de maternité.

Une reconnaissance des urgences gynécologiques et obstétricales au même titre que les urgences générales

L'arrêt de fermeture de lits et de maternités sans consultation préalable des usagers et des professionnels.

L'ouverture de maisons de naissance et de plateau technique pour favoriser l'accompagnement global, plébiscité par les patientes.

*Au plus fort de la pandémie, toutes les SF (hospitalières du public-du privé, territoriales ou libérales) se sont mobilisées pour organiser des filières covid/non-covid, prendre en charge des patientes malades sans suffisamment d'équipements de protection individuels. Pas de déprogrammation des accouchements, l'activité n'a pas diminué. Aucune reconnaissance de ce travail dans le Ségur. A croire que le virus s'est arrêté aux portes des maternités...*

Pour en savoir plus sur nos revendications, pour tous les modes d'exercice :

<https://www.onssf.org/actions-syndicales/sages-femmes-code-rouge/>

### **CONTACTS:**

**Camille Dumortier, SFH, Nancy, Présidente de l'ONSSF, 06 86 27 67 36**

**Anaïs David, Sage-femme libérale, Membre du CA de l'ONSSF, Roncq 06 89 17 32 72**